

TERRITOIRE DESSERVI

Le service fonctionne sur les communes suivantes :

Zone NORD-EST

- Aubagne
- Auriol
- Belcodène
- Cadolive
- Cuges les pins
- Gémenos (ZC et ville)
- La Bouilladisse
- La Destrousse
- La Penne sur Huveaune
- Peypin
- Roquevaire
- Saint Savournin
- Saint Zacharie

Zone SUD-EST

- La Ciotat
- Carnoux
- Roquefort la Bédoule
- Cassis
- Ceyreste

CORRESPONDANCE

La gare routière d'Aubagne servira de zone de correspondance pour des trajets vers Marseille assurés par MOBIMETROPOLE et pour des trajets entre la zone NORD-EST et la zone SUD-EST.

LIMITES DU SERVICE

Sont exclus du service :

- les transports à but thérapeutique pris en charge par l'assurance maladie,
- les transports scolaires,
- les transports pour les propres besoins des établissements spécialisés (ESAT, IME, EHPAD...).

Sauf dérogation de la commission.

TRANSPORTS D'ANIMAUX ET OBJETS

Les animaux ne sont pas admis à l'exception des chiens guide.

Ne sont admis que les bagages à main.

Les poussettes doivent être pliées.

Le service ne pourra pas être tenu responsable des accidents causés par ces objets ou animaux.

TRANSCHOOL 13

473 rue Saint-Pierre
13012 MARSEILLE

Adhésion 04 91 22 44 09
Réservation 04 91 10 59 00
Transcool13@rtm.fr

FONCTIONNEMENT

La centrale de réservation fonctionne de 7h à 19h en semaine (jusqu'à 17h le samedi).
Le service fonctionne de 6h30 à 21h (dernière correspondance 20h) du lundi au samedi.

La réservation doit être effectuée à l'avance : entre 7 jours et 48h.

Soit par téléphone **04 91 10 59 00**

Soit par mail **transcool13@rtm.fr**

Réservation ponctuelle : la confirmation du transport est immédiate par SMS si le créneau horaire est disponible, sinon la demande est placée en attente et sera confirmée la veille du transport par SMS.

Réservation pour trajets réguliers :

Possibilité de réserver des transports réguliers à heures fixes (travail du lundi au vendredi par exemple).

Les déplacements se font d'adresse à adresse exclusivement. Les conducteurs doivent garder leur véhicule en vue et ne pourront entrer dans les établissements ou domicile des usagers.

En cas d'annulation l'utilisateur devra prévenir la centrale au plus tard la veille du transport avant 18h30.

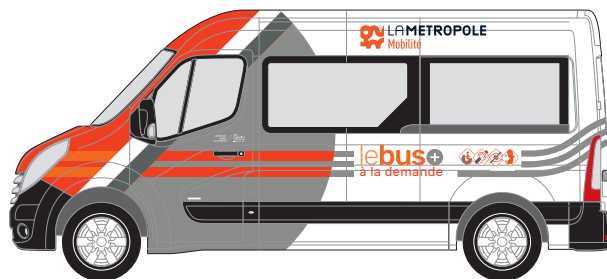
En cas d'annulation tardive l'utilisateur sera passible d'une indemnité forfaitaire de 5€.

TARIFICATION

lebus+ à la demande propose une facturation mensuelle à ses adhérents.

Vous utilisez nos services et vous réglez la facture globale à la fin du mois par chèque ou virement.

- Infra-zone 0,80 € : interne à une zone par exemple Auriol-Aubagne ou Cassis-La Ciotat,
- Inter-zone 2,10 € : entre 2 zones par exemple Auriol-Cassis ou Aubagne-Ceyreste.



lebus+
à la demande



LAMETROPOLE
Mobilité

AIX
MARSEILLE
PROVENCE

CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

« lebus+ à la demande » est un service spécialisé pour le transport des personnes en situation de handicap.

Pour bénéficier du service vous devez répondre aux conditions suivantes :

- Être titulaire d'une carte mobilité inclusion « invalidité » d'au moins 80% délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- Constituer un dossier dûment complété et passer un entretien préalable avec un membre de la commission d'accès (vous serez contacté).

Le dossier est disponible sur le site internet www.rtm.fr ou par téléphone sur notre centrale d'appel **04 91 10 59 00**.

Il doit être renvoyé ou déposé à l'adresse suivante :

TRANSCOOL 13
473 rue Saint-Pierre 13012 Marseille

Vous serez informés par courrier de la validation ou non de votre inscription au service dans un délai de 1 mois.

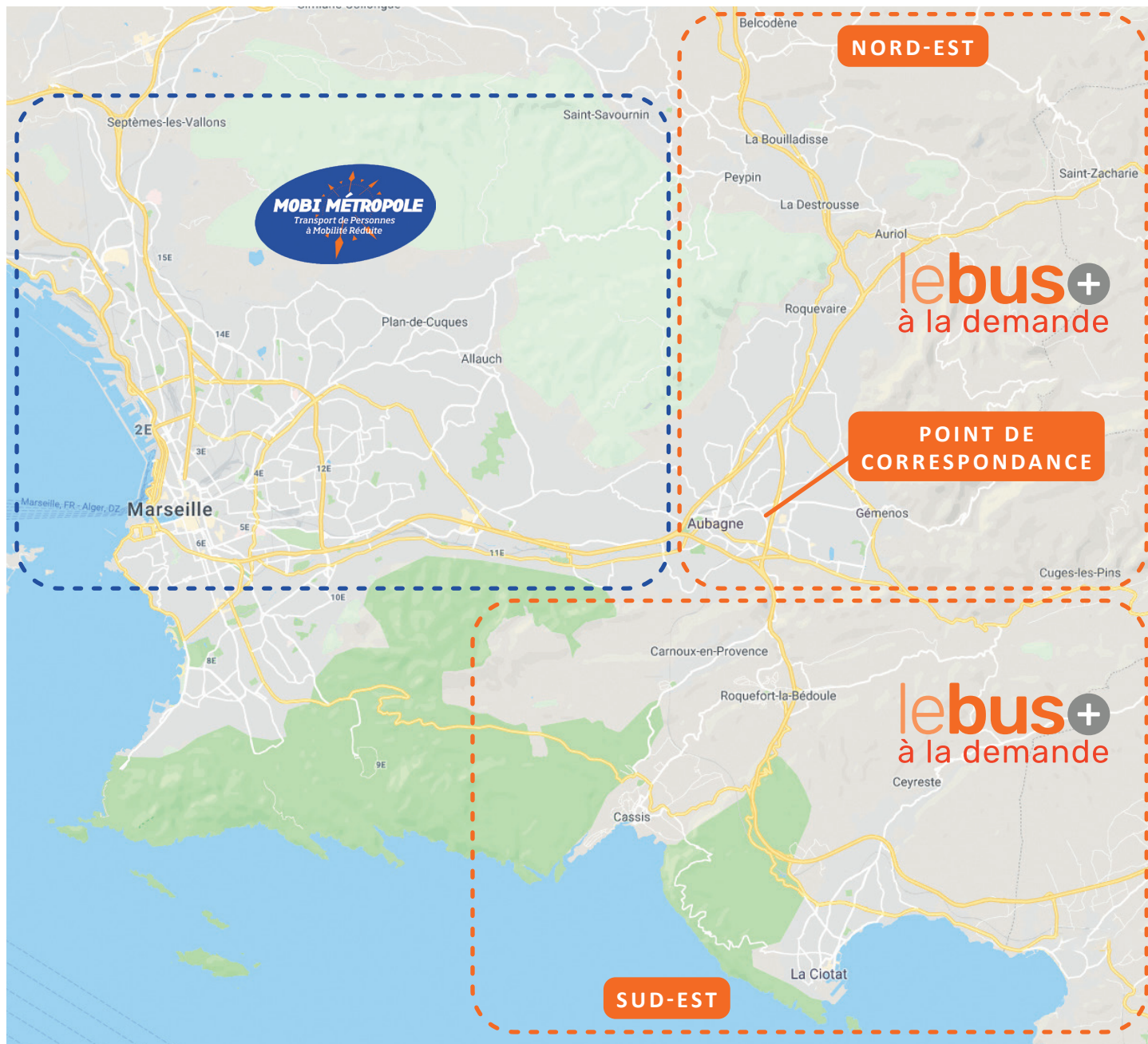
À réception du courrier d'acceptation, vous pourrez effectuer vos demandes de réservation auprès de la centrale de réservation de « lebus+ à la demande ».

Renouvellement de l'accès au service :

L'accès au service est lié à la durée de validité de la carte mobilité inclusion Invalidité. L'utilisateur devra impérativement envoyer une copie de toute nouvelle carte.

Accompagnateur

Un accompagnateur maximum est autorisé. Il voyage gratuitement en cas de mention « besoin d'accompagnement » sur la carte Invalidité ou d'un certificat médical.



DÉPLACEMENTS DIRECTS (dans les 2 sens)

- à l'intérieur d'une zone
- de Marseille à Aubagne (yc. La-Penne-s/Huveaune),
- de Marseille à La Ciotat,
- de la zone SUD-EST à Aubagne.

DÉPLACEMENTS EN CORRESPONDANCE via la gare routière d'Aubagne (dans les 2 sens)

- de la zone NORD-EST vers Marseille ou vers la zone SUD-EST,
- de la zone SUD-EST vers Marseille ou vers la zone NORD-EST.